

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 6 mars 2017 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Fernand Caron et Pascal D'astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.
Sont aussi présents, la directrice générale, madame Christiane Berger et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

***** Absent** : Stéphane Berger

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 051-2017 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30 Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 052-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que l'ordre du jour est adopté .

RÉSOLUTION 053-2017 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 054-2017 POURSUITE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA RESSOURCE EN LOISIRS

ATTENDU QUE l'entente avec St-Marcellin en regard du partage des coûts d'une ressource en loisirs se termine le 27 août 2017;

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent et important d'offrir aux citoyens des services de loisirs de qualité et diversifiés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement de poursuivre la durée du contrat de travail de la ressource en loisirs, madame Myriam Lévesque à raison d'une journée par semaine et en ajoutant les réunions totalisant 10 h/semaine jusqu'au 31 décembre 2017 et de plus, le conseil s'engage à payer les frais de déplacements de la ressource en loisirs.

RÉSOLUTION 055-2017 RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL À POHÉNÉGAMOOK

ATTENDU QUE selon l'entente avec St-Marcellin et Trinité-des-Monts, tous les frais de rencontres, d'inscriptions de la ressource en loisirs à des forums, colloques, sont répartis aux 3 municipalités;

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de payer la part des frais pour l'inscription de madame Myriam Lévesque, au rendez-vous du loisir rural à Pohénégamook ainsi que les frais d'hébergement et de déplacements.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : pas de réunion

L'OTJ : monsieur Pascal D'Astous donne les résultats de janvier et du tournoi de balle donnée

FESTIVAL : aucun point

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS : certificat de conformité à EDF Canada

**** Monsieur Pascal D'Astous informe le conseil des nouvelles du projet pilote pour l'école Lavoie

RÉSOLUTION 056-2017 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. La directrice générale confirme que les fonds sont suffisants pour couvrir ces dépenses. (79,908.79\$)

RÉSOLUTION 057-2017 ANNULATION DE COUVERTURE D'ASSURANCE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'annuler l'inscription de l'organisme « Tournoi de balle donnée de St-Fabien » comme assuré additionnel au contrat d'assurances de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 058-2017 PERMIS D'INTERVENTION MTQ

ATTENDU QUE : la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE : la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE : la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE : la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' :il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise le maire, monsieur Gilbert Pigeon à signer les dits permis d'intervention.

RÉSOLUTION 059-2017 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOPER POUR LE PROJET DU PARC MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de nommer, le maire, monsieur Gilbert Pigeon , signataire du protocole d'entente avec la SOPER de Rimouski concernant le projet du parc municipal.

RÉSOLUTION 060-2017 COLLOQUE SUR LES RÉGIONS

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de payer l'inscription du maire pour le colloque sur les régions au coût de 25\$.

RÉSOLUTION 061-2017 EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE : depuis avril 2016, la municipalité s'est doté d'un service en incendies pour desservir le territoire;

ATTENDU QU' : il y a lieu de former une brigade de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE : chaque pompier volontaire reçoit l'équipement nécessaire pour exécuter son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche des pompiers volontaires suivants :

Dylan Pigeon Jordan Pigeon Yan Péloquin, tous résidents à
St-Eugène-de-Ladrière

RÉSOLUTION 062-2017 FLEURS POUR LE DÉCÈS DE MONSIEUR DANY PROULX

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la facture relative à l'achat de fleurs pour le décès de monsieur Dany Proulx.

RÉSOLUTION 063-2017 CLUB DE CHASSE ET PECHE ST-FABIEN-LADRIÈRE

Il est proposé par madame Julie D'Astous,, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de verser un montant de 50\$ pour le carnet de publicité des activités du club de chasse et pêche de St-Fabien-Ladrière.

RÉSOLUTION 064-2017 ENVELOPPE RÉSERVÉE AU FDR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Caron , appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière accepte que l'enveloppe réservée pour la municipalité au FDR d'un montant de 10,700\$ soit utilisé, et par ailleurs, confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles pour un montant de **9,764\$** en regard du projet de réaménagement du parc municipal.

RÉSOLUTION 065-2017 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS

ATTENDU QUE : le rôle actuel de l'Office municipal d'habitation de Rimouski doit être maintenu auprès des Habitations Nicolas Rioux concernant la supervision des suppléments au loyer;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'entente 6947 du programme Accès Logis, avec délégation de la gestion des suppléments au loyer à l'Office

municipal d'habitation de Rimouski, pour la période du 1^e juillet 2017 au 31 mars 2018, et la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'engage à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société d'habitation du Québec et inhérent au non-respect des conditions de l'entente et par ailleurs, le maire , monsieur Gilbert Pigeon et la directrice générale, madame Christiane Berger sont autorisés à signer le renouvellement de l'entente entre la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Rimouski et la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

***** AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Renaud Fortin pour le projet de règlement autorisant la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux

RÉSOLUTION 066-2017 ENTENTE D'ENTRAIDE EN INCENDIE AVEC LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'est doté d'un service en sécurité incendie en avril 2016 ;

ATTENDU QUE : lors de sinistres ou incendies majeurs , il y a lieu de faire appel à d'autres services en sécurité en incendies ;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'ASTOUS, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière désire établir une entente de services avec le service régional de sécurité en incendies (SRSI) de la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 067-2017 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité à 23h30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Dir.gén/sec.trésorière